

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2020

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3470)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° AS29

présenté par

M. Chiche, M. Nadot, Mme Leguille-Balloy, Mme Josso et M. François-Michel Lambert

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article vise à créer une profession médicale intermédiaire. Or, alors qu'il est indiqué que cela aura pour finalité d'éviter un cloisonnement des professions médicales, il apparaît que dans les fait la création de ce dispositif n'aura aucun effet sur le cloisonnement et ne créera un millefeuille supplémentaire au sein de nos hôpitaux. De plus, les intersyndicales de praticiens hospitaliers ont fait un communiqué commun pour dénoncer cette mesure.